



REGGAE SESSION FESTIVAL

20 • 21 • 22 Juillet 2018

Château Marcel Lenoir
Montricoux(82)

PARTICIPATION AU VILLAGE ARTISANAL DU REGGAE SESSION FESTIVAL 2018

Le Reggae Session Festival, organisé par l'Association Médit échanges, se déroule dans la cour du château Marcel Lenoir à Montricoux (82) du 20 au 22 juillet 2018.

Le festival est ouvert aux horaires suivants :

	Village du festival <i>Espace Castel</i>	Concert <i>Espace Tower</i>
VENDREDI 20 JUILLET	Gratuit ! de 12h à 17h00	18h00 à 04h00 Bracelets obligatoires
SAMEDI 21 JUILLET	Gratuit ! de 12h à 17h00	18h00 à 03h00 Bracelets obligatoires
DIMANCHE 22 JUILLET	Gratuit ! de 12h à 17h00	18h00 à 01h00 Bracelets obligatoires

- Espace tente (Hébergement).
- Sanitaire (à disposition).

REGLEMENT

Objet

Le présent règlement a pour objet de régler la participation au Village Artisanal du **Reggae Session Festival**, organisé par l'association **Médit Échanges** qui se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 juillet 2018.

Conditions d'inscription

Les artisans seront obligatoirement professionnels, l'inscription sera considérée définitive après réception du dossier complet :

Règlement Intérieur et bon de réservation d'emplacement complété et signé.

Faisant partie intégrante du Règlement Intérieur, accompagné de l'ensemble des pièces et d'un chèque signé (encaissable si le dossier est accepté) ou par virement bancaire à la date du 1er mai.

Date limite de renvoi du dossier complet : **MARDI 01 mai**, passé ce délai il sera considéré que le participant renonce au festival.

Tout dossier incomplet à cette date ne pourra donner lieu à la délivrance d'un emplacement.

Selon les circonstances, l'association **Médit Échanges** se réserve le droit d'exiger d'autres documents si elle le juge nécessaire.

Adresse de renvoi du dossier :

Médit' Échanges-Reggae Session Festival
972 chemin de Meauzaguels
82290 Lavilledieu du temple
Siret 81885116400017 APE :9001Z

Attribution d'autorisation

Sous réserve que le dossier soit complet et accepté, l'organisateur délivrera une autorisation nominative à l'artisan pour l'installation de son stand pendant la durée du festival.

L'autorisation est personnelle et intransmissible.

La sous-location de l'emplacement ou l'installation d'un autre stand que celui pour lequel l'autorisation a été donnée est interdite et entraîne l'exclusion du participant.

Droit d'inscription

Tarifs appliqués (forfait pour les 3 jours de festival).
Les tarifs sont fixés par l'Association Médit' Échanges.

Artisanale : 300 € TTC

L'emplacement

- Stand de 3M*3M (surface nue)
- Puissance électrique max 3KW

Respect des horaires

Installation : à partir du mercredi 18 juillet 2018 à 14h.

Important : Les installations devront être impérativement terminées le jeudi 19 à 14h, pour permettre le contrôle, du passage de la Commission de sécurité prévu à 15h.

Démontage : lundi 23 juillet 2018 après l'évacuation du public.

Aucun démontage anticipé avant la fin du festival ne sera toléré à l'issue du festival les emplacements doivent être laissés propres et remis dans leur état initial.

Gardiennage du site

Le site est gardienné à partir de mercredi 18 juillet à 20h jusqu'à lundi 22 juillet à 08h00 du matin.

Nous invitons cependant les artisans à mettre en sécurité les équipements et/ou produits de valeur.

Produits proposés

La vente des produits est soumise aux réglementations de la législation en vigueur applicable aux produits ou aux secteurs d'activités proposés.

L'information du consommateur se fait selon les règles communément Applicables.

L'affichage des prix est obligatoire.

Fournir liste des produits vendus.

Fournir photo du stand.

Info : le festival est aux couleurs de l'Afrique

(Merci pour la valeur ajoutée du stand).

Accueil des artisans /producteurs au Bureau d'accueil du festival

Pour :

Enregistrer sa présence et prendre connaissance de son emplacement
récupérer son badge de stationnement et le plan d'accès au parking
recevoir les informations de dernière minute concernant le déroulement du Village.

Procéder au règlement du solde.

Le stationnement des véhicules est interdit sur le lieu d'exposition

L'accès des véhicules est autorisé en dehors des horaires d'ouverture du festival pour les opérations de déchargement et de chargement de matériel et des produits.

Un parking réservé aux artisans est prévu pour le stationnement des véhicules pendant les horaires d'ouverture. (En cours).

Respect de l'esprit du festival et du voisinage

Les exposants agiront en professionnels. Ils s'engagent à accueillir les visiteurs dans un esprit de partage, d'échange et de découverte autour de leur production. Il est interdit d'utiliser des appareils sonores.

La souscription à une police d'assurance est obligatoire

Le participant prendre toute les précautions et dispositions pour garantir la

sécurité du public. Il se prémunira contre tout risque inhérent à son exploitation susceptible d'engager ses responsabilités civiles et pénales.

Le participant doit être titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant tous les risques liés à son activité.

Annulation de la manifestation

La responsabilité de l'organisateur, l'Association Médit' échanges, ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, tel que défini par la loi, le festival devait être modifié, écourté ou annulé.

En toute hypothèse, les artisans ne peuvent porter aucune réclamation, ni prétendre à une quelconque indemnité (sauf remboursement de l'acompte en cas d'annulation connue huit jours à l'avance).

Acceptation / dépôt du règlement

Le fait de participer à la manifestation implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis, après épuisement des voies amiables, à la compétence du Tribunal D'Instance de Montauban quel que soit le domicile ou la résidence des parties, ce qui est formellement accepté par elles.

Je soussigné(e), M /Mme

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de participation au Village Artisanal de Reggae Session Festival et m'engage à le Respecter.

Pièces à fournir

- Photocopie carte non sédentaire.
- Extraits K BISS moins de 3 mois.
- Attestation d'assurance professionnelle.
- Copie pièce d'identité.
- Attestation à jour URSSAF.

Fait à :

Le :

Signature (Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuve" *et parapher toutes les Pages*)

BON DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

Nom de la personne à contacter (suivi du dossier pour votre structure) :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel mobile

E-mail :

Adresse Internet :

Nature de l'activité :

Statut : Société Commerçant Association Autre (préciser)

Adresse de facturation (si différente) :

N° Assurance Responsabilité Civile et nom de la compagnie :

N° d'immatriculation du véhicule :

Ambulants

Nombre de personnes présent sur stand. (Limité à 4 pass)

**Un chèque du montant de 300 euros TTC ou par virement bancaire du coût de l'emplacement.
Pour l'enregistrement de la réservation, le paiement est définitif
et ne sera pas remboursé, sauf cas prévu au règlement.**

A l'ordre de : Association Medit'Échanges

(IBAN) FR76 1120 6201 5900 2991 4902 125

<i>Code etab</i>	<i>Code guichet</i>	<i>n°de compte</i>	<i>Clé RIB</i>
<i>11206</i>	<i>20159</i>	<i>00299149021</i>	<i>25</i>

Siret 81885116400017 APE :9001Z

Fait à

Le :

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" *et parapher toutes les pages*)